



FSU 92

N°86
Oct
Nov
Déc
2013

2014

**Pour une année
de luttes**



Résultats des élections fédérales départementales (pages 4 à 6)

- **Edito** page 2
- **Bilan de rentrée premier degré** page 3
- **Bilan de rentrée second degré** page 11
- **Compte rendu du Congrès départemental et résultats des votes** pages 4 à 6
- **Mise en place CHSCT** page 7
- **Quand le CG retire ses billes** page 8
- **SNASUB : le compte n'y est pas** page 9
- **Jeunes mineurs étrangers** page 10
- **Audience région IDF** page 11
- **Statut des enseignants / Collectif départemental de défense des Retraites** page 12



DE LUTTES

En 2014, l'État va récupérer 6,5 milliards d'euros grâce à la hausse de la TVA à compter du 1er janvier.

Après la hausse des impôts que nous avons constatée fin 2013, cette taxe vient encore grever le pouvoir d'achat des salariés.

Taxe dénoncée comme injuste puisque les ménages aux revenus les plus bas se verront amputés de plus de 11% (6% pour les plus riches) ; injuste aussi parce que cette hausse touche des produits ou des services essentiels, pour une moyenne de 170 euros par foyer.

Pourquoi cette hausse ? Pour reverser le tout au MEDEF au titre du CICE ("crédit d'impôt compétitivité").

Les entreprises auront 10 milliards en 2014, le double en 2015.

On comprend bien que la pauvre hausse du SMIC et la revalorisation de la grille C sont totalement absorbées par cette mesure inique.

Qu'on se rappelle ce que disaient certains membres du gouvernement sur la T.V.A sociale de la droite !

Alors si nous devons passer une bonne année 2014, face à un gouvernement qui fait le lit de l'extrême droite par le choix de mesures indéfendables et par des volte-

face incompréhensibles face à des groupes qui ne représentent qu'eux-mêmes, il nous faudra continuer à affirmer nos valeurs.

Le 29 janvier, la FSU participe à la campagne unitaire syndicale, "Contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques" qui se tient avec des ateliers / débats de 9h30 à 17h30, à la Bourse du travail de Paris, 3 rue du Château d'eau, Paris (Métro République).

Il nous faudra continuer à défendre la Fonction Publique, qu'elle soit d'État, territoriale ou hospitalière.

L'année électorale dans laquelle nous entrons (municipales, européennes) oblige le gouvernement à marquer une pause dans les discussions.

Ne nous y trompons pas, la vigilance est de rigueur.

C'est cette rigueur et la pertinence de ses analyses, sans qu'elle soit jamais suspecte de compromission, qui permettront à la FSU d'aborder sereinement les élections

professionnelles de décembre 2014. 2014 est décidément une année de lutte.

Avant de nous retrouver dans cet engagement, à tous ceux que vous aimez, à vous bien sûr, nous souhaitons une année qui vous apporte ce que vous pouvez désirer.

Marie-Pierre Carlotti



@ Pierre Cardon

Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves

Pour la défense des droits syndicaux à "La Poste".

"Solidarité pleine et entière", c'est le message que la FSU 92 a transmis aux syndicalistes dont l'un a été physiquement agressé sur la plateforme colis de "la Poste" et l'autre inculpé.

Après qu'un responsable avait unilatéralement décidé de réduire le temps de changement de poste (de 10 à 5mn), ils avaient averti qu'ils feraient à minuit, lors du temps de pause, une distribution de tracts.

Pour de prétendues raisons de sécurité, on le leur interdit ; le comité d'accueil est nombreux (vigiles, huissiers...).

Le responsable de l'équipe de nuit projetée l'un des militants au sol : entorse, dix jours d'ITT, plainte le lendemain.

Le plus beau reste à venir : le responsable du CHSCT de l'établissement et secrétaire de la section syndicale est convoqué pour un entretien préalable au licenciement dans la première semaine de janvier ! Curieuse réaction après ce qui s'est passé, "justice" et "gouvernance" pour le moins singulières.

Il est inadmissible que les droits les plus élémentaires soient bafoués de cette façon.

La défense des salariés soumis à l'arbitraire passe par l'exercice du droit syndical. Nous soutiendrons toutes les actions qui s'imposeront pour que cessent ces répressions anti-syndicales.

Les Amis de la RUA à l'amende

(Le Parisien, 25 octobre) " Ils donnent beaucoup de leur temps, depuis de nombreux mois, pour lutter contre la démolition de la résidence universitaire d'Antony.

Mais les membres de l'AARUA (Association des amis de la résidence universitaire d'Antony) vont aussi devoir mettre la main au porte-monnaie.

Ils doivent payer 1000 € à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre pour ses frais d'avocat.

La justice a rejeté le référé en urgence déposé fin juin par l'AARUA contre le permis de démolir du bâtiment C.

Conséquence : les frais de procédure engagés incombent au perdant.

La barre de 500 chambres a été détruite en août.

Ce revers n'empêche pas les Amis de la RUA de poursuivre leur combat.

Ils prônent toujours une réhabilitation qu'ils estiment moins coûteuse que la destruction-reconstruction".



Derrière les discours ...

Dans le premier degré, malgré 97 postes supplémentaires pour les Hauts-de-Seine, beaucoup de classes auront encore des effectifs chargés !

Certaines écoles maternelles ont fait la rentrée avec des moyennes supérieures à 30 et plusieurs écoles élémentaires ont une moyenne supérieure à 28.

Cela implique inévitablement des classes à plus de 30 élèves.

Lors du dernier CDEN, l'administration a même acté que le nombre moyen d'élèves par classe a augmenté depuis l'an dernier, notamment en raison de la montée démographique.

Le nombre de postes "plus de maîtres que de classes" et "moins de trois ans" créés cette année, est bien insuffisant pour permettre une réelle amélioration des conditions d'enseignement et une réelle transformation de l'école, d'autant plus que rien n'a été fait pour les postes RASED.

Le budget 2014 et les prévisions d'effectif risquent de faire perdurer cette situation.

La FSU continue de revendiquer des effectifs maximum de 25 par classe et 20 en éducation prioritaire.

La situation du remplacement est déjà difficile depuis le début de l'année. L'administration a d'ailleurs d'ores et déjà recruté une quinzaine de contractuels et projette une nouvelle vague de recrutement au mois de janvier.

En parallèle, l'administration a fait le choix de pourvoir les décharges de direction des écoles quart-déchargées par des étudiants contractuels admissibles, qui serviront à remplacer les enseignants titulaires partant en stages de formation continue en janvier.

Ils ne pourront donc pas assurer leur service dans la classe des directeurs, qui devront donc prendre la classe en charge à 100 %, empêchant ainsi les écoles de fonctionner durant toute cette période.

Le SNUipp-FSU dénonce cette situation depuis le début de l'année et demande que des solutions soient trouvées afin que les directeurs puissent bénéficier de leur journée de décharge.

Par ailleurs, les enseignants ont été consultés sur de multiples sujets dans une période très resserrée : rythmes, programmes, éducation prioritaire.

Si la FSU a toujours porté la demande de prendre en compte la parole des enseignants, la précipitation dans l'organisation de ces concertations (calendrier très court, information trop tardive) a empêché la profession de se saisir de ces moments à la hauteur des

enjeux. Sur la question des rythmes, les nouvelles organisations de la semaine se décident dans les communes, parfois sans l'avis des enseignants.

Le SNUipp-FSU continue de demander la réécriture complète du décret pour que cette réforme apporte un vrai mieux pour les élèves et les enseignants.

Charlotte Boeuf et Pascal Houdu

Compte rendu du CDEN second degré en page 11

Déclaration préalable du SNUipp 92 au CDEN du 17 décembre

La présidente du Comité national des rythmes a été auditionnée au Sénat où elle a dévoilé les grandes lignes du rapport d'étape encore non finalisé qui doit être rendu au ministre le 20 décembre prochain.

Le SNUipp-FSU tient à réaffirmer qu'il ne s'associe pas aux conclusions de ce rapport en l'état. Le rôle de notre syndicat majoritaire dans la profession est de porter dans toutes les instances, nationales et départementales, la parole et les revendications des enseignants des écoles.

Or, cette première version du rapport ne reflète pas la réalité du terrain.

Elle ne s'appuie sur aucune donnée chiffrée et ne fait pas un bilan exhaustif des remontées des Comités de suivi départementaux.

La position du SNUipp-FSU est toujours la même : oui à une réforme des rythmes scolaires, mais pas dans le cadre du décret actuel.

Nous continuons de demander la réécriture complète de ce texte.

Lorsqu'une organisation du temps scolaire donne satisfaction aux élèves et à leurs enseignants, le SNUipp-FSU s'en réjouit, mais il s'agit aussi de prendre la mesure des difficultés objectives rencontrées dans nombre d'écoles.

Depuis le début des travaux de ce Comité, le SNUipp-FSU demande qu'il fasse des préconisations sérieuses et concrètes sur les problèmes en maternelle, les transitions scolaire/périscolaire, l'organisation des locaux scolaires, la charge de travail des directeurs d'école, la prise en compte de l'avis des conseils d'école et des conditions de travail des enseignants...

De même, nous nous étonnons que le rapport d'étape n'aborde pas les incohérences du décret actuel.

Aujourd'hui par exemple, plus de 10 % des communes fonctionnent avec 2 journées de 6 heures d'école par semaine, à contre-courant de l'esprit du décret qui appelle à des journées de 5 h 30 maximum.

A contrario, des organisations qui font consensus, comme à Poitiers avec 2 mercredi



© Pierre Caron

sur trois travaillés et des journées allégées, ne pourront pas perdurer. Toutes ces questions doivent clairement apparaître. Il est impératif que le rapport d'étape soit le reflet objectif de la réalité des écoles.

Le SNUipp-FSU ne peut en aucun cas cautionner ce rapport qui considère que le décret actuel permet partout une réforme des rythmes réussie.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande que le Comité de suivi inscrive dans son rapport la nécessité de réécrire le décret, et continue de d'exiger l'ouverture de discussions réunissant tous les acteurs concernés par la réforme.

Les enseignants dans notre département ont leur temps de service devant élèves réparti sur 4 jours depuis 2008 et bien plus dans certaines communes qui fonctionnaient sur un calendrier dérogatoire.

Les collègues vont donc devoir venir dans les écoles une journée de plus par semaine ce qui, au-delà d'éventuellement augmenter l'amplitude horaire de présence sur le lieu de travail, engendre aussi des frais supplémentaires de transport et de garde d'enfants, alors que les organisations connues proposées par les mairies n'offrent pas de gain qualitatif pour les enseignants, voire dégradent leurs conditions de travail.

Par ailleurs, le salaire des fonctionnaires est gelé pour la quatrième année consécutive, et enfin les discussions au niveau ministériel relatives au chantier métier n'aboutissent qu'à quelques mesures qui ne concernent qu'une petite partie de la profession (20 % des enseignants du premier degré).

Dans notre département, en préparation de ce CDEN, nous avons reçu un tableau qui fait apparaître que l'organisation de la semaine pour la rentrée 2014 n'est arrêtée que pour un tiers des communes des Hauts-de-Seine.

Cela reflète les difficultés rencontrées par les différents acteurs sur le terrain à mettre en oeuvre ce décret et montre une fois de plus la nécessité de le réécrire, notamment en sortant du cadre strict des 9 demi-journées.

Congrès départemental de la FSU des Hauts-de-Seine

Le 3 décembre dernier s'est tenu le congrès départemental de la FSU 92. C'est une spécificité alto séquanaise qui conduit à deux congrès, le premier lors du congrès national, le second au dernier trimestre de l'année de celui-ci, puisque les autres départements n'en font qu'un. L'avantage c'est la réflexion spécifique sur le département, mais aussi de faire le point sur ce qui s'est passé depuis le congrès national (qui a eu lieu à Poitiers). L'inconvénient c'est que c'est "lourd à porter" et que cela bouscule certains calendriers de syndicats nationaux.

Réuni à Malakoff le congrès a dû commencer par une discussion, que personne n'aime reconnaitre-le, sur un problème de règlement et de fonctionnement : en effet lors des élections au Comité Délibératif Fédéral Départemental (CDFD) la liste Ecole Emancipée présentait un candidat qui ... n'était plus adhérent depuis près de deux ans.

La liste avait d'autre part été déposée hors délais mais acceptée. Après une discussion approfondie, le congrès a adopté, largement, une position de compromis mais qui aura pour une part force de loi pour les années à venir : tout d'abord il ne sera plus accepté de déroger au délais fixé par le CDFD. Toute liste déposée après l'heure sera rejetée sans discussion !

Ensuite par souci de représentativité, il a été décidé par le congrès d'invalider le seul candidat en contradiction avec les statuts (mais pour la seule et unique fois). Finalement la discussion a permis de s'interroger sur la vie démocratique interne.

Il est nécessaire de poursuivre la réflexion à ce sujet et en particulier il faut s'interroger s'il ne doit pas y avoir des règles définies dans le règlement intérieur (sur une quantité minimum de candidatures sur les listes présentées, ou sur une péréquation entre le nombre de candidats présentés et la représentation proportionnelle : rappelons que deux listes avaient moins de dix candidats sur 34, ce qui affaiblit le courant majoritaire d'un côté et de l'autre peut conduire à l'aberration d'une liste réduite à sa portion congrue qui a plus d'élus qu'une liste plus importante - ce qui a failli se produire).

La discussion, ouverte par le rapport de Marie-Pierre Carlotti, nouvelle Secrétaire générale de la FSU 92, faisant le bilan de l'activité fédérale, a évidemment tourné sur le jugement, et le positionnement en découlant, de la politique



© André Landrain

gouvernementale depuis l'élection présidentielle. Chacun a relevé que certes tout n'était pas comme avant, mais que fondamentalement rien n'avait changé.

A quelques jours de la grève du premier degré, le mécontentement des professeurs des Ecoles s'est fait entendre sur la question de la réforme des rythmes scolaires, tout comme pour le secondaire, l'absence de remise en cause des réformes adoptées sous Sarkozy ou les remises en cause des statuts.

Mais le mécontentement s'est aussi exprimé sur le positionnement syndical au-delà des débats de tendance.

Si les deux motions soumises au vote par le Front Unique ont été très largement rejetées, pour beaucoup pour la forme confondant les syndicats nationaux et le cadre fédéral, il n'en demeure pas moins qu'une partie des préoccupations qu'elles exprimaient étaient loin d'être étrangères à une large partie des congressistes, ce dont témoigne leur rejet par l'abstention ou le refus de vote.

La discussion a d'ailleurs montré le mécontentement existant concernant les questions fédérales : l'absence de mobilisations réelles sur les retraites, l'attitude vis à vis du gouvernement, considéré pour le moins avec complaisance par les organisations syndicales, ce qui n'aide pas aux mobilisations indispensables pour la défense des salariés, l'absence de mobilisation sur les salaires, sur la défense des services publics, en particulier sur les menaces pesant sur le système de santé publique, sur l'ANI et les dossiers Educations bien entendu...

La question de l'unité syndicale a été posée : l'unité doit-elle être une fin en soi, pour le plaisir d'avoir des sigles accolés

les uns aux autres, ou bien l'unité doit-elle se faire sur la base de nos mandats, entre les organisations qui en partagent l'esprit (pour être clair faut-il s'aligner avec la CFDT et ses positions, ou bien aller de l'avant pour lutter contre l'ANI, pour la défense des retraites, des statuts, avec les organisations qui rejettent plus ou moins la politique de contre réforme et d'austérité ?). On le voit, aussi départemental qu'il était, le congrès ne s'en est pas moins fait écho des grandes questions qui agitent le monde du travail.

Le congrès a été informé de la naissance officielle de la Section Fédérale des Retraités (SFR) du 92, qui regroupera, sans remettre en cause les structures de retraités des syndicats nationaux, les retraités adhérents aux syndicats départementaux de la FSU.

Une information a eu lieu sur l'importance de notre présence dans les Comités Hygiène, Sécurité et Condition de Travail (CHSCT) que nos lecteurs connaissent mieux grâce au travail remarquable de nos représentantes tant au niveau des Hauts de Seine que de l'Académie de Versailles (dont la secrétaire est une militante de notre département).

L'après midi a eu lieu une conférence débat justement sur les questions tournant autour de ce que nous voulons faire des CHSCT, comment nous en emparer pour défendre les personnels, mais aussi les élèves, pour ce qui est de l'enseignement.

Marie Pezè, créatrice de la première consultation sur la souffrance au travail, en 1997, au sein du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH)



Congrès départemental de la FSU des Hauts-de-Seine

de Nanterre et co-fondatrice de la formation pluridisciplinaire au CNAM (Conservatoire national des Arts et Métiers) " Certificat de spécialisation en psychopathologie du travail ", a présenté aux congressistes quelques aspects de l'aggravation de l'exploitation de la force de travail et de ses conséquences (la souffrance au travail mais aussi conséquences idéologiques comme par exemple la recherche de bouc émissaires qui en divisant les victimes ne fait qu'accroître les conditions de la dite exploitation). Elle a mis en lumière le fait que ceux qui sont particulièrement fragiles dans ce contexte, sont les travailleuses et les travailleurs qui jusqu'ici s'inséraient plutôt bien dans leurs activités sociales, mais que la vague de dérèglementations du code du travail, la remise en cause des statuts, de la professionnalisation, tout comme les restructurations des entreprises et administrations, la mise en concurrence accrue des salariés, la pression de l'encadrement... ont déstabilisé, mis en contradiction avec ce qu'ils estimaient être leur métier et leur tâche.

Marie Pezé a montré comment dans un certain nombre de cas les Comités d'hygiène et de sécurité dans différentes branches ont permis aux syndicats de dénoncer les conditions de travail, la stratégie des directions patronales ou des administrations voire de les mettre en échec. Christophe Moreau du SNU/pôle-emploi devait nous faire part de son expérience des CHS et de l'efficacité de l'intervention syndicale, dès lors qu'elle est portée par l'action collective en la prolongeant. C'est un des éléments qui ont permis au SNU-pôle emploi d'imposer sa représentativité dans les Hauts de Seine.

Il est évident que la richesse des débats ne saurait être réduite à ce court résumé, mais cela doit nous encourager à prolonger la réflexion. En particulier dans l'éducation nationale, où le malaise s'accroît parmi les personnels en liaison tant des réformes qui s'enchaînent depuis le ministère Allègre-Ségolène Royal et qui visent à transformer le contenu de nos professions, tandis que les menaces sur nos statuts s'accroissent, que les conditions de travail se détériorent, que l'autoritarisme et la pression des auto-prétendues s'accroissent. Cocktail dangereux dans une période de crise profonde, et qui fait présager à beaucoup d'observateurs une espèce " France-Telecomisation " de l'Education Nationale. Nous étions donc avec cette conférence-débat au cœur même de la réflexion sur l'action du mouvement syndical, contrairement à ce

qu'avait pu affirmer le matin un militant. A condition que nous prenions en compte cet aspect de la lutte dans le cadre général de la lutte des classes, de la mobilisation du monde du travail pour défendre et élargir ses droits, ses revendications. Cela va s'en dire mais c'est mieux en le disant.

Maurice Cukierman

1. Marie Pezé est docteur en psychologie, psychanalyste, expert auprès de la Cour d'Appel de Versailles.

Elle a créé la première consultation "Souffrance et travail" en 1997 au Centre d'Accueil et de Soins hospitaliers de Nanterre. Il en existe désormais 35.

Elle est par ailleurs responsable pédagogique du certificat de spécialisation en psychopathologie du travail qu'a lancé le professeur Christophe Dejourns en novembre 2008 au CNAM.

Elle est également membre fondateur du Groupe pluridisciplinaire de Réflexion sur la Maltraitance au Travail.

<http://www.souffrance-et-travail.com/>



@ FSU 92

Nos remerciements à Christelle Giroud, trésorière départementale de la FSU 92, qui a effectué seule l'impression et la mise sous enveloppe du matériel de vote pour 18 syndicats de la FSU 92 (hors SNES et Snuipp qui prenaient heureusement ce travail en charge).

Elections FSU 92 / novembre 1993 résultats globaux

| Courant de pensée | Suffrages | Sièges |
|--------------------------------|-----------|--------|
| Unité Action et sans tendances | Suffrages | 27 |
| Ecole Emancipée | Suffrages | 4 |
| URIS | Suffrages | 2 |
| Front Unique | Suffrages | 1 |
| | 875 | 34 |

Les résultats par syndicat national en page suivante

Résultats du vote départemental

Par syndicat national

| Syndicat | Syndiqués | Votants | B. Nuls | UA | EE | FU | URIS |
|-----------------|-----------|---------|---------|-------|-------|------|------|
| SNUIPP | 1638 | 404 | 9 | 326 | 37 | 15 | 17 |
| SNES | 1375 | 350 | 8 | 235 | 57 | 17 | 33 |
| SNEP | 215 | 26 | 1 | 21 | 2 | 2 | 0 |
| SNAC | 20 | 4 | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 |
| SNASUB | 70 | 12 | 0 | 8 | 2 | 2 | 0 |
| SNCS | 80 | 9 | 0 | 6 | 3 | 0 | 0 |
| SNE | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SNESup | 130 | 34 | 0 | 19 | 11 | 4 | 0 |
| SNICS | 23 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| SNPES | 10 | 3 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 |
| SNPPI | 5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| SNUACTE | 55 | 9 | 0 | 4 | 2 | 2 | 1 |
| SNUAS | 7 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| SNUCLIAS | 100 | 32 | 2 | 28 | 1 | 1 | 0 |
| SNUEP | 30 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| SNUPDEN | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| SNUTEFI | 68 | 5 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 |
| SNETAP | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| SNEPAP | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SNUITAM | 3 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Total | | 896 | 21 | 657 | 119 | 47 | 52 |
| % | | | 2,34 | 73,33 | 13,28 | 5,25 | 5,80 |

Bilans des personnels de 50 ans

Mise en place du CHSCT

Bilan des personnels de 50 ans : alerte !

L'accord *Santé et travail* de novembre 2009 rappelle que la protection de la santé physique et mentale incombe au chef de service (c'est à dire au Recteur ou au Ministre), quel que soit leur statut professionnel (titulaires ou contractuels).

Depuis 1946, la santé est définie par l'OMS, comme un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.

L'employeur est donc tenu de développer une véritable politique de prévention des risques et de suivi de la santé de ses agents.

Dans ce cadre, le ministère de l'Education Nationale a choisi de mettre en place un bilan de santé pour les personnels âgés de 50 ans, en s'attachant plus particulièrement aux dépistages des troubles ayant un lien avec le travail ou sur les troubles particulièrement fréquents après 50 ans : déficit d'audition, d'acuité visuelle, douleurs cervicales ou dorsales liées à des mauvaises positions de travail (les TMS chez les professeurs d'école maternelle ou liées à une mauvaise position devant un écran d'ordinateur...), les Risques Psycho-sociaux...

Ce bilan s'adresse cette année à l'ensemble des personnels volontaires, nés en 1963.

Pour la plupart des personnels, ce sera le seul examen de santé réalisé par l'employeur sur la totalité de la carrière. Pour y participer, prendre contact avec le secrétariat des médecins de prévention de votre département :

92 : ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

La visite médicale vaut autorisation d'absence et la convocation à l'examen en est le justificatif auprès du chef d'établissement (ou du directeur de service). Le bilan est réalisé par l'un des 8 médecins de prévention de l'académie, et en fonction de l'examen, des consultations complémentaires auprès de spécialistes peuvent être proposées et prises en charge financièrement par le rectorat (dans le respect des tarifs SS).

Le CHSCT-A (comité hygiène, sécurité et conditions de travail académique) a demandé le maintien de ce bilan, réalisé expérimentalement en 2010 dans les Yvelines, puis généralisé dans toute la France en 2012. La pénurie de médecins de prévention dans certaines académies

a conduit certains recteurs à ne organiser ce bilan. Cet argument ne saurait être valable pour Versailles.

Pendant, la procédure retenue par le Recteur pour informer les agents (enseignants ou administratifs en établissement pour une très grande majorité) consiste en un affichage sur la page d'accueil du site de l'académie pendant la période des vacances scolaires, doublé d'un affichage dans les établissements.

Les représentants FSU des personnels en CHSCT, ont demandé au DRH l'envoi direct de cette information à chaque collègue via i-prof et via la boîte mail professionnelle en ac-versailles.fr.

Les personnels doivent se saisir de la question de la santé au travail et montrer leur attachement à la mise en place d'un bilan plus régulier au cours de la carrière. L'un des moyens pour obtenir la pérennisation de ce bilan, voire son extension à d'autres âges de notre vie professionnelle ou à sa régularité sur l'ensemble de la carrière, serait que les collègues âgés de 50 ans s'y rendent massivement.

Santé au travail : mise en place des CHSCT à l'Education nationale

Les nouvelles pratiques de management, les suppressions massives d'emploi, les réformes incessantes (réforme des lycées, STI, LPC, LV au bac, rythmes scolaires pour le 1^{er} degré...), le mépris envers les fonctionnaires ont fortement modifié notre rapport au travail.

A la pénibilité des tâches s'est ajouté le sentiment de ne pouvoir faire du bon travail, engendrant mal-être, épuisement professionnel, souffrances...

Les risques psychosociaux ont alors fait irruption, à côté d'autres plus connus, les troubles musculo-squelettiques (lors d'une enquête MGEN-carrefour social, réalisée en 2011, 24% des personnes interrogées sont en état de tension au travail et 14% en état d'épuisement professionnel).

En 2011, la détermination et l'unité des organisations syndicales ont permis la création des comités hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT), 30 ans après ceux du privé. L'employeur est responsable en matière de santé et de sécurité des agents, il doit donc prévenir les risques, les supprimer si possible, et réparer en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Composé de 7 représentants du personnel ayant voix délibérative et de 2

Pour information

En 2010, lors de la phase expérimentale dans le département des Yvelines, 206 agents ont pris contact avec les services de médecine de prévention et 170 sont venus au rendez-vous (soit entre 25 et 30 % des agents).

En 2012 : sur l'ensemble de l'académie 2321 agents nés en 1962, dont 670 pour les Yvelines.

Seulement 186 rendez vous effectués (dont 52 pour les Yvelines), soit un taux inférieur à 10 %.

Le CHSCT-A pourra plus facilement continuer à faire pression pour une véritable politique de prévention pour la santé des agents, si ces derniers montre leur attachement à une véritable médecine du travail.

Il est important que les collègues nés en 1963 se rendent nombreux à la visite. Même si vous n'êtes pas immédiatement concernés, n'hésitez pas à en parler et à inciter vos collègues à s'y rendre !

Claudine Beuzol
Représentante FSU

au CHSCT académie de versailles

représentants de l'administration, le CHSCT a pour missions de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des personnels dans leur travail;
- veiller à l'observation des prescriptions légales et réglementaires,
- faire des propositions permettant d'améliorer les conditions de travail;
- participer au développement d'une véritable "culture de la santé et de la sécurité" au sein des personnels.

Ses moyens d'actions : visites dans les établissements ou dans les services, enquêtes en cas d'accidents du travail, demande d'expertise.

Certains documents obligatoires, outils indispensables pour faire améliorer vos conditions de travail et diminuer les potentialités d'accidents de travail, doivent être présents dans les établissements (registre santé et sécurité au travail, registre de danger grave et imminent, mais surtout le document unique de prévention des risques professionnels).

Son action dans notre académie est freinée par une insuffisance de moyens pour les collègues siégeant en CHSCT, par le refus par l'administration de ●●●

Quand le Conseil général

“retire ses billes” ...

“Vive la Décentralisation” Mais quand le Conseil général retire ses billes...

Le Conseil général des Hauts-de-Seine a financé ces dernières années, des missions qui allaient au-delà de ce que les lois de Décentralisation l'obligeaient à faire ; missions qui relèvent, pour la FSU, de la responsabilité de l'Etat et du service public d'Education.

Confronté à la crise, le CG 92 a décidé de réduire la voilure sans que l'Etat ne prenne le relais, au détriment des personnels et des usagers.

Trois exemples récents montrent les effets pernicieux de la Décentralisation :

● **Les Centres d'Information et d'Orientation** : il existait une dizaine de CIO dans le département.

Pour la plupart (légalement, il n'y a qu'un seul CIO obligatoire financé par l'Etat, dans le département, c'est celui de Gennevilliers) les locaux et le fonctionnement étaient financés par le CG.

Le CG a décidé de limiter ses financements et conséquences, 4 CIO ont déjà fermé : Courbevoie, Nanterre, Meudon et Asnières, 3 autres doivent fermer prochainement : Chatenay, Sceaux et Clamart.

Les collègues (directeurs, conseillers d'orientation et administratifs, parfois contractuels) ont vu leurs postes supprimés, avec un accompagnement quasi inexistant de leur employeur (l'Etat) : certains ont même appris la fermeture de leur CIO par le concierge de l'établissement !



Le CIO de Nanterre est désormais “hébergé” au CIO de Rueil... mais il est toujours référencé à son ancienne adresse sur le site “Top métiers” du CG !

Pour les usagers, c'est un service public de proximité qui disparaît, ce qui va compliquer les démarches de certaines familles alors que la proximité est parfois essentielle dans la décision de venir ou pas dans un CIO.

● Même problématique avec le **Centre départemental de documentation pédagogique** (le CDDP) du 92 : ses locaux de Boulogne sont financés par le CG. Au 1^{er} mars 2014, le CG a annoncé qu'il stoppera ses financements.

Les personnels ne savent toujours pas où ils vont être relogés et ce qui va leur arriver...

Le CDDP a des missions qui relèvent du service public d'Etat notamment la formation de ses personnels, que vont-elles devenir ?

● Dernier exemple : Le CG, pour limiter ses dépenses, a décidé de réduire la **dotation de fonctionnement des collèges** lorsque ceux-ci financeraient la part accompagnateur d'un voyage scolaire.

Certains établissements ont déjà reçu des notifications en ce sens.

Il s'agit clairement d'une intrusion du Conseil général dans le fonctionnement pédagogique des établissements, les voyages scolaires relevant pleinement de "l'autonomie pédagogique" des collèges. Le risque est grand de voir de nombreux voyages scolaires annulés, faute de financements.

D'aucuns ont vanté les mérites de la Décentralisation, particulièrement dans le 92 (une des collectivités territoriales les plus riches de France et d'Europe), qui a fortement investi et financé les collèges (la FSU a calculé que la dépense - hors investissement - par élève, de la part du CG 92, est trois fois supérieure à celle du Val d'Oise), voire suppléé à des missions qui relèvent de l'Etat (heures supplémentaires "CG" payées aux enseignants, financement des CIO...)...

... jusqu'au jour où elle décide de ne plus le faire....

Jean-François Gay

Co-secrétaire départemental du
SNES-FSU

Fermetures des CIO et du CDDP

Dans un courrier en date du 19 décembre adressé au DASEN du 92, les deux co-secrétaires départementaux du SNES, Bérangère Delacotte et Jean François Gay réaffirment l'opposition de la section départementale à toute réduction de la carte des CIO dans le département et expriment leur inquiétude quant à la situation des personnels du CDDP.

“Les personnels des CIO ont appris que le Conseil Général souhaitait poursuivre sa politique de désengagement financier des CIO, tandis que le Rectorat défendait une politique de fusion des CIO qu'il jugeait trop petits.

Le groupe de travail du 16 décembre 2013 avec les inspectrices de l'orientation, s'il a permis des échanges ainsi que l'expression de l'inquiétude et des demandes des DCIO, COPSYS et administratifs, n'a débouché sur aucune proposition concrète.

Le SNES-FSU ré-affirme son opposition à toute réduction de la carte des CIO dans le département. Un seul CIO par bassin est insuffisant. Cette nouvelle carte priverait le public scolaire et non scolaire d'un service de proximité essentiel à la réussite des élèves.

Nous nous inquiétons vivement de l'avenir des personnels concernés (DCIO, COPSYS et administratifs) car trois nouveaux CIO doivent fermer, dont deux pour la rentrée prochaine (Chatenay-Malabry et Sceaux).

La situation du CIO de Chatenay-Malabry (fin de bail au 31 mars 2014) nous semble plus particulièrement urgente.

Nous vous demandons de trouver une solution de relogement rapidement et de vous assurer que les droits des personnels (nomination, mesure de carte) soient strictement respectés.

Nous vous demandons d'être particulièrement attentif à la situation des personnels contractuels.

Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique connaît la même situation.

Le Conseil général a annoncé qu'il n'assurait plus les frais de fonctionnement et le paiement du bail à partir de mars 2014.

Les personnels ne savent toujours pas où le centre va être relogé et ce qu'ils vont devenir. Là aussi, nous vous demandons d'être particulièrement attentif aux personnels et qu'une solution de relogement soit rapidement proposée.

Les personnels, qui sont très inquiets, doivent être informés dès que possible (...).”

Personnels administratifs de l'EN

Le SNASUB refuse la fin de la filière administrative

Le compte n'y est pas plus qu'ailleurs...

Voire... moins !

Le budget 2014 de l'éducation prévoit zéro création de postes pour les personnels administratifs après 8000 suppressions de postes de 2004 à 2012 !

Dans l'académie de Versailles seuls 7 postes ont été rajoutés sur 100 postes ajoutés au budget 2013 sur le plan national.

Les personnels administratifs ne sont plus remplacés en cas de congé maternité au rectorat et dans les DSDEN.

Les gestionnaires en EPLE ne sont pas remplacés en cas d'arrêt maladie de moins de 3 semaines.

La seule réponse de l'Education nationale est l'implantation de personnels en *Contrat unique d'insertion* pour des fonctions administratives dans le 1^{er} et le second degré.

On substitue à des compétences administratives de l'emploi précaire

pour faire baisser le chômage artificiellement. C'est dans ce climat que le rectorat de Versailles lance une politique de regroupement comptable des EPLE sans précédent.

Les agences comptables vont passer de 160 postes à 90 postes d'ici 2017, avec une cascade de redéploiements de postes administratifs ce qui aura pour conséquence de déplacer l'emploi des administratifs des collèges vers les lycées usines.

Le climat de travail est catastrophique dans les EPLE, les services académiques, et les universités en grandes difficultés financières.

Les personnels administratifs n'ont jamais été aussi nombreux à quitter l'Education nationale pour intégrer d'autres administrations.

Les cadres administratifs viennent tous d'être intégré depuis le 2 octobre dans un corps unique d'*attaché d'administration de l'Etat*, il n'y a plus

d'attachés d'administration de l'Education nationale depuis le 2 octobre 2013.

C'en est fini d'une filière administrative soucieuse des spécificités de l'éducation nationale.

Le SNASUB-FSU, première organisation syndicale pour les personnels administratifs dans l'académie de Versailles, refuse ces évolutions et s'engage contre cette politique nationale et académique.

Le SNASUB-FSU se bat pour une administration spécifique à l'éducation nationale avec des personnels titulaires et en nombre suffisant.

Il manque 200 postes administratifs pour que l'académie de Versailles fonctionne normalement et assure ses compétences légales.

Les co-secrétaires académiques



© SNASUB

Suite article "mise en place du CHSCT"

●●● communiquer sur les travaux du CHSCT (tant par affichage papier que par la création d'un espace dédié sur le site du rectorat).

Tout collègue doit pouvoir saisir les membres du CHSCT en cas de dysfonctionnement dans un établissement.

A l'heure actuelle, cela ne peut être fait, car les coordonnées des membres du CHSCT ne sont pas publiques.

Vous les trouverez sur le site internet du SNES Versailles, à la rubrique *santé au travail*.

Si pendant près d'un an, le Recteur a refusé de convoquer le CHSCT-A (la séance du 29 novembre 2012 s'est tenue à l'initiative des personnels) et a tout fait pour entraver ses travaux ... en le convoquant par exemple en fin d'après midi, des progrès semblent s'esquisser.

Les trois premières journées de formation ont été organisées, avec un programme défini en concertation avec les organisations syndicales.

Au bout de 9 mois de mandat, le Recteur a alloué enfin un téléphone portable, une adresse mail.

Le CHSCT-A a travaillé sur la problématique du handicap, dénonçant les délais longs pour les aides financières ou l'achat de matériel (matériel pour aider le maintien en fonction des collègues, suivant les prescriptions du médecin de prévention).

Le bilan de santé des personnels âgés de 50 ans est maintenu (visite médicale avec l'un des médecins de prévention du rectorat, à un âge ou les TMS, troubles de l'audition, usure du métier...).

Ce bilan nous semble insuffisant.

Les membres du CHSCT ont choisi en cette fin de premier mandat de mettre en place enfin le planning annuel de visites des sites ; de les réaliser et de mettre en place tous les documents et outils nécessaires au fonctionnement régulier du comité.

Un de nos collègues, dans l'académie d'Aix-Marseille a choisi de ne pas faire la

rentrée et s'est donné la mort. Il a laissé une lettre accusatrice pour l'Education nationale, dénonçant le rythme soutenu des réformes et les pratiques managériales de ses supérieurs hiérarchiques, la perte de sens de son métier.

Ces questions, conditions de travail et santé au travail, sont parmi les missions essentielles du CHSCT et la mobilisation des collègues sur ces sujets ou sur les questions de prévention des risques est fondamentale pour nous permettre de peser en CHSCT, et d'avancer plus vite sur ces problématiques.

Les représentants SNES-FSU du 92

Claudine Bezol,
Mathieu Allenet, Valérie Lathière
Clarisse Stoven-Bugeaud

Un enseignant de STI se suicide à Marseille

"Le métier tel qu'il est devenu au moins dans ma spécialité ne m'est plus acceptable en conscience". Pierre Jaque, professeur d'électronique au lycée Antonin Artaud à Marseille, n'a pas fait la pré-rentrée. Il s'est donné la mort le 2 septembre. Il rejoint plusieurs enseignants de STI, une filière touchée par une réforme particulièrement brutale.

© Café pédagogique

le CG doit respecter la Loi !



© FOL 74

Aide sociale à l'enfance du 92 la loi doit être respectée !

On les désigne parfois par un sigle : les "MIE". Plus clairement, il s'agit de certains de nos élèves de collège ou de lycée.

Les MIE ou Mineurs Isolés Etrangers sont des jeunes arrivés en France seuls, avant l'âge de 18 ans, fuyant la misère, l'absence de perspectives de scolarisation ou parfois la guerre civile qui sévit dans leur pays d'origine.

Sans soutien familial, ils doivent, selon la loi en vigueur, être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), service qui dépend des conseils généraux.

A leur majorité, ils peuvent bénéficier de contrats "jeune majeur" pour une durée maximale de 3 ans.

Or, de nombreux témoignages, recueillis depuis plusieurs mois, attestent des pratiques illégales du conseil général des Hauts-de-Seine en la matière, même si officiellement il ne refuse pas, comme le font sans scrupule d'autres départements, de prendre en charge les adolescents et les jeunes majeurs étrangers qui arrivent isolés sur le territoire français.

Certains mineurs sont refoulés sous divers prétextes sans même avoir rencontré un travailleur social ; d'autres sont placés à l'hôtel, sans suivi et sans être scolarisés, parfois pendant plusieurs mois, dans l'attente d'une décision de prise en charge ; beaucoup se voient imposer un examen d'âge osseux pour "déterminer" s'ils sont bien mineurs alors

que leurs documents d'état-civil sont certifiés par leur pays d'origine et que ce test pourtant peu probant scientifiquement sert souvent de motif unique pour refuser la prise en charge ; dans d'autres cas, l'absence supposée de perspective de titre de séjour à la majorité empêche une prise en charge alors que le jeune remplit les critères habituels permettant la signature d'un contrat "jeune majeur"...

Ces jeunes se retrouvent par conséquent renvoyés à la rue et à l'errance, sans même de quoi se nourrir et se soigner.

Quant aux personnels des services territoriaux de l'ASE, ils sont sous la pression de consignes non écrites de leur hiérarchie les incitant à ne pas respecter la loi et les droits de ces jeunes.

Pourtant le département des Hauts-de-Seine est loin d'être celui d'Ile-de-France qui accueille le plus de jeunes dans cette situation.

Les chiffres officiels font état de 150 jeunes étrangers isolés pris en charge (pour près de 1 600 000 habitants, soit 0.009%) et il ne peut donc pas se servir du prétexte, utilisé ailleurs, de la "charge financière excessive" pour justifier une telle politique.

C'est pourquoi un Collectif de défense des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers vient d'être créé dans les Hauts-de-Seine, pour réagir face à ce qui constitue une maltraitance institutionnelle.

Le SNES et la FSU 92 en sont parties prenantes, jugeant inacceptable que soit ainsi remise en cause la santé physique et morale d'adolescents laissés à l'abandon.

Ces pratiques remettent aussi en cause le droit fondamental de tout enfant et de tout jeune à l'éducation et donc à poursuivre une scolarité.

Elles s'inscrivent dans une politique discriminatoire qui vise les jeunes les plus fragiles, considérés a priori comme des " fraudeurs " et des " profiteurs " qu'il faudrait avant tout démasquer.

On est loin des missions des services de l'ASE !

Le collectif met à la disposition des jeunes concernés (ou de ceux qui ont connaissance de telles situations) une adresse mail et un numéro de téléphone et s'engage à soutenir dans leurs démarches tous ceux et toutes celles qui seront ainsi recalés par l'ASE des Hauts-de-Seine au mépris des lois en vigueur.

Hervé Lecomte, SNES 92

(1) Collectif de défense des jeunes étrangers isolés : 12 rue Dagobert, 92110 Clichy collectif.mie92@gmail.com tél. : 06 64 86 60 38.



© Aurel

Premières organisations signataires de la Charte du collectif : ASTI Colombes, ASTI, RESF Asnières, ATMF Gennevilliers, CGT Educ'action 92, FCPE 92, FSU 92, GISTI, LDH 92, MRAP Nanterre, RESF Clichy, RESF Lycée Galilée, RESF 92 sud, SGEN-CFDT Versailles, SUD Education 92, Syndicat CGT des personnels du Conseil général 92.

Elus : Patrick Alexanian (conseiller général de Bagneux), Luc Bérard de Malavas (conseiller général d'Asnières), Jacques Bourgoin (conseiller général - Maire de Gennevilliers), Pascal Buchet (conseiller général de Fontenay-aux-Roses), Gilles Catoire (conseiller général - Maire de Clichy), Michèle Fritsch (conseillère générale de Colombes), Nadine Garcia (conseillère générale de Nanterre), Marie-Claude Garel (conseillère générale de Nanterre), Vincent Gazeilles (conseiller général de Clamart), Martine Gouriet (conseillère générale de - Châtillon), Guy Janvier (conseiller général de Vanves), Patrick Jarry (conseiller général - Maire de Nanterre), Jean-André Lassère (conseiller général de Courbevoie), Patrice Leclerc (conseiller général de Gennevilliers), Bernard Lucas (conseiller général de Colombes), Catherine Margate (conseillère générale - Maire de Malakoff).

Charte du Collectif de défense des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers des Hauts-de-Seine

Le sort réservé aux jeunes étrangers isolés, mineurs ou jeunes majeurs, dans les Hauts-de-Seine est inacceptable !

Même si officiellement le Conseil Général ne refuse pas, comme le font sans scrupule d'autres départements, de prendre en charge ces adolescents et ces jeunes adultes, il est néanmoins loin de respecter ses obligations légales en la matière. De nombreux témoignages montrent qu'une stratégie a été mise en place afin que l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ne joue pas son rôle d'accueil pour une grande partie des jeunes étrangers isolés qui s'adressent à ses services. Ces jeunes se retrouvent par conséquent renvoyés à la rue et à l'errance, alors qu'ils ont parfois à peine 16 ans.

Pourtant ce département est loin d'être celui d'Ile-de-France qui accueille le plus de jeunes dans cette situation et il ne peut donc pas se servir du prétexte, utilisé ailleurs, de la "charge financière excessive" pour justifier une telle politique.

Les signataires dénoncent ce qui constitue une maltraitance institutionnelle à caractère discriminatoire et s'engagent à agir pour :

- le respect des lois en matière de prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs isolés par l'Aide sociale à l'enfance des Hauts-de-Seine, quels que soient leur nationalité et leur âge.
- la scolarisation de tous les mineurs et jeunes majeurs étrangers isolés, gage de leur insertion dans notre société.
- le droit à un titre de séjour pour tous les jeunes majeurs étrangers pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, quel que soit l'âge à partir duquel ils sont accueillis, alors que, dans l'état actuel de la loi, seuls ceux qui l'ont été avant 16 ans y ont accès, les autres étant soumis au bon vouloir des préfets.

Mixité des publics, rencontre à la Région IDF

Formation continue des adultes Enseignement professionnel Apprentissage Pôle-emploi Rencontre avec la Région IDF

Derrière Paris, les Hauts-de-Seine sont le département d'Île de France où il y a le plus d'apprentis, plus de 12000. En novembre, la FSU a rencontré



@ Emmanuel Maurel

Emmanuel Maurel, vice-président de la Région Ile de France.

La Région avait transmis un document de travail sur "la mixité des publics".

À partir de ce support, la délégation a été formée des représentants de la FSU concernés par ce projet : formation continue des adultes, enseignement professionnel, lycées, chef d'établissement, Pôle-emploi...

Si les questions abordées dans le document de travail touchaient à la mixité des publics et à la mixité des parcours, les problèmes induits s'avéraient nombreux.

L'a priori du discours du vice-président de la Région était que l'apprentissage permet une meilleure insertion : le CEREQ ne confirme pas cette assertion et les chiffres montrent que les difficultés d'embauche sont grandes.

Réponse de M. Maurel : il s'agit de discriminations qui dépassent le cadre de l'apprentissage. Que néanmoins il tient à la mixité des publics.

Les représentants FSU font remarquer que la mixité des publics dans un établissement n'est pas forcément la mixité des temps d'enseignement. On ne peut pas faire que des élèves présents dans un établissement relèvent d'une autorité extérieure. Ils citent l'exemple de Lyon où ce type d'expérience s'est très mal passé. Enfin, contrairement à ce qui est dit, il n'existe aucune passerelle entre les deux voies de formation, et aucune instance commune.

M. Maurel dit aussi vouloir récupérer la

formation continue des adultes.

Grâce au représentant Pôle-emploi, la FSU précise que c'est également dans son domaine d'intervention. Et qu'en tout état de cause une cohérence avec la carte des formations s'impose.

Emmanuel Maurel précise qu'il y aura un dispositif à deux têtes (Région / Pôle-emploi) qui devrait suivre ces questions de l'apprentissage et de la formation continue des adultes.

À plusieurs reprises, la discussion a été interrompue pour des questions "d'étanchéité" : "cela relève de l'Éducation nationale", "c'est le domaine de l'État" etc.

Pourtant les problèmes sont connexes. Ainsi le fait que le patronat a préféré garder des CAP et des BEP dans certaines branches pour mieux encadrer les jeunes.

À l'issue de la réunion, il nous a semblé que la Région s'attendait à voir arriver la FSU avec des phrases toutes faites, et non avec une lecture sérieuse et critique. Plutôt étonnant de la part de quelqu'un qui prétendait bien la connaître...

Une autre réunion doit être fixée.

Marie-Pierre Carlotti

Conseil départemental de l'Éducation nationale

La FSU 92 et ses syndicats (SNES, SNUipp, SNEP) a siégé en séance plénière du CDEN le 21 novembre.

Le SNEP et le SNES ont siégé en groupe de travail CDEN pour le second degré le 28 novembre (bilan de rentrée).

Le SNUipp a siégé le 17 décembre pour le 1^{er} degré (bilan de rentrée), cf article page 3.

Pour le Second degré

La rentrée 2013 dans les Hauts-de-Seine se caractérise par les mêmes difficultés que les rentrées précédentes.

● **Sur les effectifs** : ils sont encore supérieurs aux effectifs prévus : 560 élèves en plus en collège et 671 en lycée, entraînant l'ouverture de nombreuses classes à la rentrée, notamment 11 6èmes et 10 2ndes.

La Direction académique a dû injecter l'équivalent de 58 emplois.

Ces heures, si elles avaient été injectées dès janvier, auraient permis la création de

nombreux postes fixes alors qu'il y a eu très peu de créations supplémentaires. Nous avons déjà les plus vives inquiétudes, pour la rentrée prochaine, sur l'affectation des élèves en Seconde (de nombreux établissements nous avaient alertés, déjà, en juin dernier) : certains établissements sont au maximum de leur capacité.

● **Sur les taux d'encadrement** : les deux tiers des collèges ont des H/E inférieur ou égal à 1.1 et donc des dotations qui ne laissent aucune marge d'initiative pédagogique réelle aux établissements et les contraignent à arbitrer trop souvent entre le maintien d'options, les effectifs par classe et les horaires nationaux dus aux élèves, trop souvent amputés !

Dans ces conditions, il ne reste aucune possibilité de remédiation pour les élèves.

Le taux d'encadrement global en collège est quasiment le même que celui de l'année dernière (1.19 heure / élève contre 1.18 en 2012 et 1.22 en 2010).

Il n'y a donc eu aucune amélioration réelle des conditions d'enseignement et donc de réussite pour les élèves, dans ce département, à la rentrée 2013.

● **Pour les personnels** : il n'y a aucune amélioration de leurs conditions d'exercice.

Les effectifs restent pléthoriques dans la majorité des classes : plus de trente élèves dans certaines classes de collège (notamment en 6^{ème}-5^{ème}) et de nombreuses classes de lycée à plus de 35 (notamment en Seconde).

Le taux d'HSA continue à augmenter : en 2008, les deux tiers des collèges avaient un taux d'HSA inférieur à 7% et quasiment aucun n'était supérieur à 9%. Pour la rentrée 2013, c'est l'inverse : les deux tiers des collèges ont un taux d'HSA supérieur à 7% et 20% ont un taux supérieur à 9%.

Et il y a le même phénomène en lycée. Ce taux d'HSA provoque une surcharge de travail permanente, subie par les personnels.

Il détériore leurs conditions de travail et le service rendu aux élèves.

Cette surcharge de travail, couplée à la baisse réelle du pouvoir d'achat des personnels, explique en grande partie la crise du recrutement.

Les élus SNES-FSU en CDEN

Mathieu Allenet, Marie-Pierre Carlotti, Beranger Delacotte, Jean-François Gay

Collectif 92 de Défense des Retraites

Le statut enseignant en discussion

Le Collectif 92 pour la défense des Retraites et contre l'Austérité

Depuis le mois de septembre, la FSU a participé aux réunions du collectif composé de partis politiques, d'organisations de jeunes ou syndicales.

Outre des distributions de tracts pendant toute la période précédant le vote, le collectif a organisé le 18 octobre à Nanterre une réunion / débat avec Bernard Friot, économiste, sociologue et professeur émérite à l'université Paris-Ouest Nanterre.

Les participants voyaient deux plans de réflexion leur être présentés.

D'un côté les conceptions intellectuellement séduisantes de Bernard Friot qui voit la retraite comme une seconde carrière libérée de l'emploi - et donc de l'employeur - et qui développe la notion de salaire à vie ; de l'autre côté, des militants qui, pour poursuivre les mobilisations, ne s'imaginaient pas renoncer à parler des annuités et de l'âge du départ à la retraite.

Les questions concrètes posées par le rythme à marche forcée du projet gouvernemental et sa communication parfaitement orchestrée ont occupé la fin de la réunion.

Le Collectif n'a pas participé en tant que tel à des journées d'action, même si des militants retraités de la FSU 92 ont participé aux différentes manifestations organisées pour interpeller les parlementaires.



@ André Landrain



Le statut enseignant en discussion

Ou quand le diable se cache dans les détails...

13 groupes de travail ont mis en place en novembre par le Ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, pour redéfinir les métiers des personnels de l'éducation.

Ces groupes de travail vont notamment devoir préciser quelles tâches incombent à la responsabilité des enseignants parmi le travail d'équipe, l'accueil des enfants handicapés ou le suivi des élèves.

La question de l'évaluation des enseignants doit aussi être soulevée. Les groupes de réflexion devraient également s'attarder sur les premières affectations et le rapprochement des conjoints.

Marie Pierre Carlotti nous livre ci-dessous les premières réflexions de la FSU.

Au premier abord, après une première lecture du projet, on ne crie pas à la destruction des statuts.

Dans un second temps, quelques précisions ou aménagements se révèlent indispensables.

Ainsi pour le temps de service

Si l' "horaire de référence" est remplacé par l' "horaire maximal de service hebdomadaire", on verra disparaître toute volonté d'annualisation.

Si l'augmentation de la charge de travail est avérée, alors cet horaire maximal doit être réduit.

Si des pondérations sont introduites, elles doivent l'être pour tous et augmentées de façon que

- les enseignants de collège hors Éducation prioritaire en bénéficient
- aucune régression ne soit possible

pour les enseignants en lycée

De la même façon, les effectifs pléthoriques doivent donner lieu à minoration, de façon que les CPGE ne voient pas ce point remis en cause.

La norme ne doit pas être la classe de 35 élèves (dans le 92, nombre de classes de collège dépassent déjà les 30 élèves dès

la 6^{ème}).

Pour les missions

En aucun cas les missions ne doivent être définies "au local".

Autrement cela signifierait que les Conseils d'Administration feraient des lettres de mission, et donc que les chefs d'établissement interviendraient dans le contenu pédagogique, voire décideraient de primes...

La reconnaissance des missions, leur catalogue, les rendrait obligatoires ; les réunions s'ajouteraient aux heures d'enseignement.

Tout l'enjeu consiste à ne pas additionner ces aspects différent du métier : le texte ne doit pas entériner leur existence et devenir opposable aux enseignants.

La réunionite n'en serait que plus forte.

Surtout, la FSU rappelle son attachement à des examens nationaux ; l'évaluation "au quotidien" prépare aux épreuves terminales (3^{ème}, terminale) qui doivent rester ou redevenir nationales et anonymes.

Comme actuellement, la participation aux jurys fait donc partie des obligations de service et donne lieu à une rétribution spécifique, le danger d'un "bac Nanterre" opposé à un "bac Neuilly" est évident : il creuserait encore plus les inégalités sociales d'un système qui peine à les réduire.

Il ne faut pas que la valeur des diplômes soit entachée par leur origine.

Dans le même temps, les grilles de correction qui seraient imposées dans certaines matières nieraient l'expertise des enseignants et videraient un peu plus leur travail de sens (cf. les tristes conséquences pour la qualité du service public, allant jusqu'au suicide de collégiens, avec la mise en place "d'une réforme" des STI qui allait dans ce sens, en 2009 par Luc Chatel).

Derrière le statut, c'est bien la politique de l'Éducation qui se dessine.